



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CASIMIR
MRC DE PORTNEUF

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS DE PROMULGATION

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, René Savard, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité,

QUE :

Lors de la séance régulière tenue le 9 novembre 2020, le conseil municipal a adopté le *Règlement numéro 195-2020 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de la Municipalité de Saint-Casimir.*

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du règlement ci-haut mentionné au bureau du directeur général et secrétaire-trésorier pendant les heures d'affaires, au 220, boulevard de la Montagne à Saint-Casimir, QC G0A 3L0.

DONNÉ à Saint-Casimir, ce 1^e jour de décembre 2020.

René Savard

René Savard
Directeur général et secrétaire-trésorier